

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 juin 2024

PROTÉGER LE MODÈLE D’ASSURANCE CHÔMAGE ET SOUTENIR L’EMPLOI DES
SÉNIORS - (N° 2733)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par

M. Delaporte, M. Vallaud, M. Aviragnet, M. Califer, M. Guedj, M. Philippe Brun, M. Baptiste, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 3

I. – Substituer aux alinéas 3 à 5 l’alinéa suivant :

« 2° L’article L. 5422-20-1 est abrogé ; ».

II. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 6, substituer aux mots :

« et à la seconde phrase du deuxième alinéa de l’article L. 5422-25, les mots : « de cadrage » sont remplacés par les mots : « d’orientation » »

les mots :

« les mots : « à l’élaboration du document de cadrage mentionné aux articles L. 5422-20-1 et L. 5422-25 ainsi qu’ » sont supprimés ; » .

III. – En conséquence, compléter cet article par l’alinéa suivant :

« 4° La seconde phrase du deuxième alinéa de l’article L. 5422-25 est supprimée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à supprimer le document de cadrage adressé par le Gouvernement aux organisations syndicales et patronales en amont de leurs négociations sur l'assurance chômage.

La création de ce document de cadrage souffre d'une hypocrisie illustrée dès le premier document du cadrage envoyée par le Gouvernement en 2019 aux partenaires sociaux : le Gouvernement y fixe des objectifs impossibles à atteindre, les partenaires sociaux échouent logiquement à les atteindre, le Gouvernement peut donc reprendre la main et mener la réforme comme il l'entend.

C'est un contournement du dialogue social, que nous proposons de supprimer ici.

Tel est l'objet du présent amendement.